



CONVENTION

sur l'utilisation des lieux de culte

entre : L'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud (EERV), d'une part

et : La Fédération évangélique vaudoise (FEV), d'autre part

Préambule

Les Eglises évangéliques réformées et les Communautés évangéliques sont héritières les unes et les autres de la Réforme du 16ème siècle, les secondes étant pour leur part issues des Réveils des 18ème et 19ème siècle. Elles souscrivent ensemble aux principes réformés : "L'Ecriture seule, la Grâce seule, la Foi seule". Ces deux familles spirituelles contribuent à exprimer le protestantisme dans sa diversité et sa complémentarité (cf. pour notre canton le document commun dit "Coreame", signé en 1992).

En Suisse, la FEPS (Fédération des Eglises protestantes de Suisse) et la FREOE (Fédération romande d'Eglises et Oeuvres évangéliques) ont travaillé durant plusieurs années à tisser des liens fraternels, dans un esprit de communion et de solidarité. La déclaration FEPS/FREOE du 25 avril 2001 qui en résulte représente une précieuse base de dialogue.

Rappelons que la FEV est l'émanation de la FREOE dans le canton de Vaud suite à sa dissolution en 2006.

En terre vaudoise, ce rapprochement s'est également réalisé à travers la participation des deux signataires de la présente convention à la CECCV (Communauté des Eglises Chrétiennes dans le Canton de Vaud), participation qui officialise des liens en constant développement.

Pour témoigner de cette réalité et assurer de bonnes relations entre les deux communautés, les parties contractantes entendent déterminer les cas et les modalités d'utilisation des lieux de culte de chacune par l'autre partie.

C'est ainsi que :

- désirant clarifier pour les paroisses réformées et les communautés évangéliques le contenu de leur volonté commune
- souhaitant éviter les conflits possibles à ce sujet par des procédures claires
- s'engageant à rechercher le respect de la présente convention par les propriétaires des lieux de culte (notamment du côté réformé les autorités communales)

Les autorités exécutives de l'EERV et de la FEV se réjouissent des possibilités de collaboration et d'échanges fraternels prévues par cette convention.

Elles recommandent aux conseils paroissiaux réformés et de communautés évangéliques de privilégier la collaboration entre les membres des deux parties contractantes.

Les parties conviennent ce qui suit:

Principes

La présente convention est fondée sur le principe de la réciprocité. Les lieux de culte ont toutefois un caractère confessionnel marqué, ils sont le signe d'une identité spirituelle déterminée.

La présente convention se limite aux situations particulières suivantes :

- un service religieux ou une cérémonie unique, non régulièrement renouvelable (mariage, service funèbre notamment)
- une série de services religieux pouvant s'étendre sur une certaine période, mais non renouvelable (par exemple pendant la restauration du lieu de culte d'une des parties).

Elle ne peut conduire à une utilisation généralisée des lieux de culte d'une partie par l'autre.

Les autorités exécutives de l'EERV et de la FEV s'engagent à faire respecter la présente convention par leurs conseils paroissiaux ou de communautés, ainsi que par leurs ministres et pasteurs concernés. La FEV n'assume pas l'encadrement d'autres communautés de type indépendant qui ne font pas partie de ses structures.

Conditions

Le choix du lieu et la raison de la demande doivent répondre à des besoins justifiés tels que : proximité raisonnable du lieu de domicile, liens familiaux, relations déjà existantes avec la paroisse ou la communauté locale; est à prendre en considération également le fait que les locaux dont disposent les Communautés évangéliques conviennent moins pour certaines cérémonies (mariages, services funèbres).

Les demandes doivent émaner des Communautés évangéliques présentes dans le canton et membres de la FEV, ou des paroisses, régions, services communautaires ou aumôneries de l'EERV.

La mise à disposition des lieux de cultes réformés au profit des Communautés évangéliques se fait sous réserve des droits des propriétaires, en général les autorités communales.

Démarches et règles à respecter

- a) Pour chaque occasion, une demande indiquant le nom de l'officiant, est adressée au conseil paroissial ou de communauté, qui statue. Ce conseil prend l'avis, le cas échéant, du propriétaire du lieu de culte.
- b) La (les) célébration(s) est (sont) présidée(s) par un ministre de l'EERV ou un ministre reconnu par une communauté membre de la FEV.
- c) L'officiant veille à mentionner que le lieu de culte a été mis volontiers à disposition par la paroisse ou la communauté, et l'en remercie.
- d) Pour manifester l'esprit de service commun, un ministre ou un membre du conseil paroissial ou de communauté peut être présent à la cérémonie pour accueillir l'assemblée.
- e) Les utilisateurs respectent le lieu et son aménagement intérieur (mobilier liturgique, sonorisation, etc...).
- f) Les règles en usage dans la paroisse ou la communauté, ainsi que, le cas échéant, les directives communales, sont appliquées, notamment en ce qui concerne les organistes, les concierges et la durée du service.
- g) Lors de mariages ou de services funèbres, l'offrande du jour revient au moins pour la moitié à la paroisse ou à la communauté qui reçoit, et l'autre part à un objectif choisi par les familles ou l'Eglise en visite. Dans les autres cas, un arrangement particulier est convenu entre la paroisse ou la communauté qui reçoit et les utilisateurs.

Entrée en vigueur, durée et validité

La présente convention annule et remplace la convention du 1er septembre. Elle entre en vigueur le 15 novembre 2013. Elle est valable pour une durée indéterminée.

Elle peut être dénoncée par l'une des parties 6 mois avant la fin d'une année civile, par avis recommandé.

En cas de litige, les signataires sont ensemble l'autorité de recours.

Signatures:

Eglise évangélique réformée
Du Canton de Vaud

Fédération évangélique
vaudoise

Pour le Conseil synodal:

Pour le Conseil de la FEV:

La Présidente:


Le Président:

Esther Gaillard

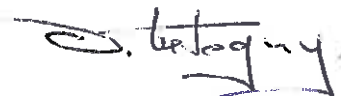


Le vice-président:

Xavier Pailhard

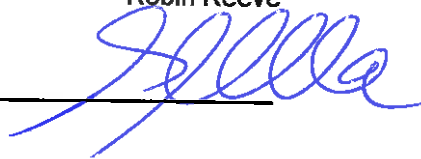


Olivier Cretegy



Le vice-président:

Robin Reeve



NB: La FEV a pour but de rassembler des Fédérations, Associations ou Unions d'Eglises évangéliques présentes dans le Canton de Vaud qui la constituent à ce jour:

- FREE / Fédération romande d'Eglises évangéliques
- AdS / Armée du Salut
- EEAR / Eglises évangéliques apostoliques romandes
- UEER / Union des Eglises évangéliques de Réveil
- AVEE / Association vaudoise d'Eglises évangéliques

La liste des Eglises évangéliques membres de la FEV, ainsi que leurs pasteurs, est à disposition au Secrétariat de l'EERV (rue de l'Alé 31, 1003 Lausanne) ou auprès de la FEV (c/o Eglises de Villard, ch. des Fleurettes 35, 1007 Lausanne), de même que celle du Conseil de la FEV. Ces listes sont mises à jour annuellement.

Les sites internet de l'EERV (www.eerv.ch/) et de la FEV (www.fev.ch/) fournissent également de nombreuses informations utiles.

LISTE DES EGLISES VAUDOISES DES FEDERATIONS FAISANT PARTIE DE LA FEI

Union	Eglises vaudoises	Adresse du lieu de culte	Ville	Pasteur ou responsable	Téléphone
FREE, Fédération romande d'Eglises évangéliques, M. Philippe Thueler, En Glapin 8, 1162 St-Prex, tel. 021 823 23 23 (29 Eglises)					
FREE	Egl. Evang. Châble-Croix	Ch. de Marjolin, ZI de Châble-Croix	1860 AIGLE	Philippe Bottemanne Gilles Geiser	024 466 67 07 024 466.67.07
FREE	Egl. Evang. de la Croisée	Route de Prélaz 3	1807 BLONAY	Jean Vaney	021 964 80 33
FREE	Egl. Evang. de Clos-Riant	La Frasse	1837 CHÂTEAU-D'OEX	Philippe Rossel	026 924 46 19
FREE	Centre Chrétien de Chavornay	Rue de l'industrie 5	1373 CHAVORNAY	Nicolas Duvoisin	024 441 24 76
FREE	Egl. Evang. La Chapelle	Rue William Thomi 1	1815 CLARENS	Olivier Bory	021 964 32 38
FREE	Egl. Evang. de Cossonay	Grand Rue 16	1304 COSSONAY-VILLE	Roland Ostertag	021 861 04 10
FREE	Egl. Evang. de la Colline	Ch. de la Bossonnaz 12	1023 CRISSIER	Cédric Chanson	021 635 90 10
FREE	Egl. Evang. d' Echallens	Place de l'Hôtel-de-Ville 8	1040 ECHALLENS	Steve Emmett	021 882 16 60
FREE	Egl. Evang. de Gimel	Impasse de l'Oche 4	1188 GIMEL	Maxime Jaquillard	021 828 37 10
FREE	Egl. Evang. de l' Arc-en-Ciel	Vernay 34	1196 GLAND	Thomas Salamoni	022 364 19 01
FREE	Egl. Evang. de Lausanne-Malley	Chapelle de Malley, Ch. Rionza 2	1003 LAUSANNE	Eliézer Martinez	079 429 13 12
FREE	Egl. Evang. de Villard	Ch. des Fleurettes 35	1007 LAUSANNE	Jean-Jacques Meylan	021 617 31 31
FREE	Egl. Evang. des Amandiers	Rte du Vignoble 29	1175 LAVIGNY	Claude Baecher	078 835 84 47
FREE	Egl. Evang. La Chapelle	Rte du Risoud 55	1348 LE BRASSUS	Philippe Bury	078 894 22 47
FREE	Egl. Evang. de Lonay	Av. de Morges 39	1027 LONAY	Thierry Cuny	021 801 65 91
FREE	Egl. Evang. de la Margelle	Rte des Monts-de-Lavaux 10	1090 LA CROIX (Lutry)	Jean-Pierre Junod	079 400 61.30
FREE	Egl. Evang. de l' Oasis	Les Uttins 3	1110 MORGES	Jean-Paul Zuercher	021 801 26 41
FREE	Egl. Evang. de Moudon	Avenue de Préville 2	1510 MOUDON	Anne Freymond	021 905 63 57
FREE	Egl. Evang. de la Fraternelle	Rue Juste Olivier 6	1260 NYON	David Rossé	022 990 15 12
FREE	Egl. Evang. d' Oron	Rte du Flon 28	1610 ORON-LA-VILLE	Nicolas Lehmann	021 907 63 28
FREE	Egl. Evang. de Renens	Rue de la Gare 3	1022 CHAVANNES-RENEUS	Christian Reichel	021 634 81 33
FREE	Egl. Evang. des Marronniers	Rue des Petites-Buttes 10	1180 ROLLE	Christian Kaeser	021 825 27 55
FREE	Egl. Evang. de Ste-Croix	Rue de France 4	1450 STE-CROIX	Olivier Guignard	024 454 15 19
FREE	Egl. Evang. de la Rencontre	Rue de l'Agriculture	1337 VALLORBE	Yvan Bourgeois	024 441 29 22
FREE	Egl. Evang. La Passerelle	Av. de Gilamont 34	1800 VEVEY	Jean-Blaise Roulet	021 921 30 61
FREE	Egl. Evang. des Uttins	16, rue des Uttins	1400 YVERDON-LES-BAINS	Eric Stauffer	024 446 14 41
FREE	Multi.7	Villette 10c	1400 YVERDON-LES-BAINS	Valentin Cruchet	024 534 38 09
FREE	Gospel Center	Place Centrale 3	1001 LAUSANNE	Marc Gally	0848 123 777
FREE	Gospel Center	Grand-Rue 97, Salle conférence, Royal Plaza	1820 MONTREUX	Mark et Catherine McCord	079 159 81 09

AS, Armée du Salut, Maj Sylvette Hugueni Rue de l'Ecluse 16, 2000 Neuchâtel, tél. 032 729 20 45 (6 postes)

AS	Poste d'Aigle	Avenue du Chamossaire 8	1860 AIGLE	Cap. Pierre-Alain et Gabrielle volet	024 466 21 75
AS	Poste de L'Arc lémanique	Rue de la Louve 10	1003 LAUSANNE	Maj. Michaël et Christine Staïesse	021 312 73 52
AS	Poste de Orbe	Rue Ste-Claire 5	1350 ORBE	Cap. Yves et Isabelle Dawans	024 441 36 44
AS	Poste de la Broye	Rue de la Boverie 15	1530 PAYERNE	Cap. Anne-Catherine Dorthe	026 660 29 65
AS	Poste de Vevey	Rue du Conseil 33	1800 VEVEY	Maj. Jacques Tschanz	021 921 20 19
AS	Poste de Yverdon-les-Bains	Avenue Haldimand 63	1400 YVERDON-LES-BAINS	Cap. Vincent Romy	024 425 25 50

EEAR, Eglises Evangéliques Apostoliques Romandes, M. Stéphane Baehler, Rte de Villars- le-Grand 2, 1580 Avenches, tel. 026 675 43 84 (5 Églises)

EEAR	Egl. Evang. Le Cap	Pl. du Centenaire 3	1860 AIGLE	Marc-André Stübi	024 466 26 67
------	--------------------	---------------------	------------	------------------	---------------

EEAR	Eglise Evangélique Sous-Ville	Rte de Sous-Ville 3	1580 AVENCHES	Stéphane Baehler	026 675 43 84
EEAR	Egl. Evang. Provence 24	Av. de Provence 24	1007 LAUSANNE	Jean-Luc Ziehli	079 213 30 73
				David Selvaratman	024 481 59 06
EEAR	Carrefour pour Christ	Ch. du Rionzi 54 bis	1052 Le Mont-sur-Lausanne	Robinson Mfutankatu	021 647 37 02
EEAR	Egl.Evang. Apost. Aubonne	Rue de l'Ouriette 141	1170 Aubonne	Responsable provisoire	
		Av. de Provence 24	1007 Lausanne	Jean-Luc Ziehli	079 213 30 73

AVEE, M. Stéphane Stoll, Rte de la Perrausaz 32, 1442 Montagny/Yverdon, tél. 076 434 01 57 (5 Églises)

AVEE	Eglise évangélique Fraternité Chrétienne	Salle Z 7 En Chamard 79	1442 MONTAGNY/YVERDON	Stéphane Stoll	076 434 01 57
AVEE	Eglise évangélique d'Orbe	Av. de Thienne 6	1350 ORBE	Jacques Gétaz	076 615 78 61
AVEE	Eglise évangélique La Promesse - Payern	Z.I. La Palaz A5	1530 PAYERNE	Denis Rapin	079 775 53 56
AVEE	C3 Church - Lausanne	MCH Beaulieu, Av. des Bergières 10	1004 LAUSANNE	Thierry Moehr	021 779 94 54
AVEE	LIFE Lausanne	World Trade Center Av.Gratta-Paille 2 cp74	1000 LAUSANNE 22	Philippe Gay et Marc Walther	021 311 94 88

UEER, Union des Églises Évangéliques de Réveil, Ch. du Vallon 24, 1030 Bussigny, Christian Monod (Secrétaire) 079 176 72 77 (10 Églises)

UEER	Égl. Év. Lazare	Ch. du Vallon 24	1030 BUSSIGNY	Christian Monod, Christ. Saez, Nath. De Keuster	021 706 21 10
UEER	Centre Chrétien EKKLESIA	Ch. du Croset 9	1024 ECUBLENS	Jean Zida	021 691 04 48
UEER	Égl. Év. de Réveil	Place de la Riponne 7	1004 LAUSANNE	Dominique Fontaine, Michel Wuillot	021 909 09 31
UEER	Égl. Év. des Boveresses	Av. des Boveresses 58	1010 LAUSANNE	Patrick Rey	078 656 41 13
UEER	Égl. Év. de Réveil de Nyon	Rte d'Etraz 34	1260 NYON	Jean-François Bussy	022 566 19 75
UEER	Communauté Evang. Africaine	Chapelle du Coteau 16	1009 PULLY	Paul Zidouemba	079 735 58 33
UEER	Égl. Év. de Réveil de la Vallée de Joux	Grand'Rue 50	1347 LE SENTIER	Pierre-Alain Vauclair	078 756 85 84
UEER	Égl. Év. de Réveil	Rue Carroz-Devant 3	1800 VEVEY	Gaël Marti	078 728 29 68
UEER	Egl.Evang.de Réveil	Rue de l'Ancienne Poste 1	1337 VALLORBE	Gilbert Schwerzmann	021 647 15 70
UEER	L'Escale - Espace-Rencontres	Prés-du-Lac 30	1400 YVERDON-LES-BAINS	Luc Hausmann	078 403 88 57

RESPONSABLES FEV

Président FEV : Olivier Cretegny, Route de la Ray 24, 1660 Château d'Oex, 079 517 74 07, opcretegny@bluewin.ch

Vice-président FEV : pas désigné

Porte-parole FEV auprès CECCV : Jean-Jacques Meylan, Rue du Temple 19b, 1010 Lausanne, tél. 021 803 06 00, jj.meylan@bluewin.ch